

du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, et, enfin, celles du ministère de l'Agriculture. J'ajouterai qu'étant donné le peu de temps qu'il reste sur le total attribué à l'étude des subsides, les députés devront peut-être être prêts à s'occuper dans la journée de demain de n'importe lesquelles des prévisions qui n'ont pas encore été examinées en comité des subsides.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je dois protester dès maintenant contre cette façon de procéder. Il n'est que juste, me semble-t-il, que nous connaissions d'avance le programme, afin que les députés de l'opposition ou, encore, les députés ministériel qui désirent prendre la parole sachent exactement quelle sera la marche des travaux. Je m'oppose énergiquement à l'idée, exprimée par le ministre, que nous devions être prêts à étudier n'importe lesquelles des prévisions. Je crois que nous devrions les étudier dans l'ordre annoncé par le ministre.

• (10.10 p.m.)

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier non plus qu'en général, il est entendu, vu le peu de jours consacrés à l'étude des subsides, que le gouvernement consultera l'opposition afin que ses membres puissent indiquer quels sont les ministères dont ils désirent que les prévisions budgétaires soient d'abord mises en délibération. Le principe s'applique d'autant plus maintenant qu'il reste à peine quelque jours à consacrer aux subsides.

Je suis d'accord sur les ministères que le ministre a indiqués ce soir, mais il faudrait, me semble-t-il, que les leaders des divers partis à la Chambre se consultent entre eux avant d'en choisir d'autres. On devrait consulter, je pense, les partis de l'opposition dans le choix du nombre limité de ministères que nous pourrions étudier au cours des jours qu'il nous reste.

L'hon. M. Starr: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement étant censée avoir été présentée.

L'EXPO '67—MONTRÉAL—A PROPOS DES FACILITÉS DE LOGEMENTS POUR LES VISITEURS

M. R.-E. Régimbal (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, comme ni l'adjoint parlementaire ni le ministre ne sont ici, je me demande s'il vaut la peine de

poursuivre les remarques que je me proposais de faire. Toutefois, vu qu'il s'agit d'un sujet intéressant je vais continuer.

En soulevant la question de l'Expo '67 dans le débat sur l'ajournement, je tiens à bien préciser que je le fais sans vouloir critiquer ou dénigrer. Au contraire, si je parle c'est à cause du grand intérêt que je porte à la plus grande réussite possible de fêtes d'anniversaire qui doivent être les plus grandes et les plus exaltantes jamais vues.

La question que j'ai posée au ministre du Commerce le 9 novembre portait notamment sur les réservations de chambres. On a donné à entendre que le député de Cartier (M. Klein) en avait peut-être traité le 7 novembre, comme on pouvait le voir aux pages 9658 et 9659 du *hansard*, en parlant de la régie des loyers durant l'Expo. Le député de Cartier avait invoqué un bon argument et, à l'appui de sa thèse, j'aimerais vous citer une nouvelle commentée au poste CJTV de Winnipeg le 23 septembre 1966:

Les autorités provinciales et les autorités municipales de Montréal affirment que les milliers de personnes qui visiteront l'Expo ne seront pas exploitées par une hausse des prix, mais je connais quelqu'un qui semble avoir la preuve du contraire. Il a retenu une chambre par l'entremise d'un organisme appelé Logexpo, chargé de canaliser toutes les demandes. On lui a répondu qu'une chambre lui était réservée à tel motel.

Une vérification dans le manuel de l'Association des automobilistes apprit à mon ami que le tarif était de \$14.50 par nuit pour deux personnes et de \$19.50 par nuit pour quatre. Un peu plus tard, la direction du motel lui faisait savoir que le tarif serait de \$35.50 par nuit et qu'il devait faire parvenir immédiatement le prix de la chambre pour toute la semaine, autrement elle ne serait pas retenue.

Ce peut être un cas isolé—espérons-le, car autrement la réputation de l'Expo sera ternie irrémédiablement.

Soit dit en passant, mes amis n'y vont pas.

Dans sa réponse au député de Cartier, le secrétaire parlementaire du ministre a précisé que c'est une responsabilité provinciale, que le gouvernement a les mains liées, ajoutant qu'une surveillance étroite et continue serait exercée quant à la situation du logement dans Montréal. A mon avis, le ministre de qui relève l'Expo devrait s'efforcer de dissiper les doutes du public sur ce point.

D'autre part, certaines rumeurs,—et Dieu sait si les rumeurs circulent rapidement en de telles circonstances,—me préoccupent beaucoup; d'après ces rumeurs, que j'ai entendues en l'espace d'un mois dans des endroits aussi éloignés que New York, Hamilton et Vancouver, il sera impossible de se procurer des chambres dans Montréal durant l'Expo. Dans chaque cas, l'intéressé renonçait à venir à